

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY

LA POUPONNE

N°119 – AVRIL

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 AVRIL 2021 – EXTRAITS

Le compte rendu peut être consulté sur le tableau d'informations de la mairie ainsi que sur le site internet.

Présents : Patrick **MILLET**, Jérôme **BERTRAND**, Jacky **BLANCHARD**, Bernadette **COURIOL**, Hélène **DENOYER**, René **DESSERRIERES**, Hervé **FONTAINE**, Magali **JOFFRAUD**, Murielle **KIRCHHOFF**, Tony **LHOMME**, Florent **MARTELIN**, François **PONCIN**, Aline **RAT** et Céline **TROIBANI**.

Absent excusé : Jean-Pierre **MINAND**

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 18 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le compte rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il nomme François **PONCIN** secrétaire de séance.

Arrivée de M. Jacky Blanchard au point 2 (n'a pas pris part au vote des comptes administratifs 2020).

1 – Vote des comptes administratifs 2020 (budget principal et annexes)

Le conseil municipal siégeant sous la présidence de René DESSERRIERES, après s'être fait présenter les documents budgétaires 2020 conformes au compte de gestion établis par le comptable de la commune. Il approuve à l'unanimité les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes comme suit :

Budget principal

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	603 545,59	685 676,82	+82 131,23
INVESTISSEMENT	295 138,65	137 968,18	-157 170,47
		DEFICIT	75 039,24

Budget annexe « **Le Rempart** »

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	0,00	8 467,44	8 467,44
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
		Excédent	8 467,44

Budget annexe « **La Pouponne** »

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	6 425,00	21 598,70	15 173,70
INVESTISSEMENT	7 000,00	7 015,39	15,39
		Excédent	15 189,09

Budget annexe « **Eau** »

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	27 990,00	48 991,88	21 001,88
INVESTISSEMENT	11 820,08	32 496,81	20 676,73
		Excédent	41 678,61

Budget annexe « **Assainissement** »

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	42 752,75	43 882,60	1 129,85
INVESTISSEMENT	6 901,20	11 048,00	4 146,80
		Excédent	5 276,65

2 – Adoption des comptes de gestion 2020 (budget communal et annexes) :

Le Maire réintègre la séance. La parole est donnée à René DESSERRIERES qui rappelle que les comptes de gestions sont des documents établis par le comptable public qui retracent les flux de recettes et de dépenses intervenues au cours de l'exercice budgétaire et doivent concorder avec les comptes administratifs pour être approuvé par le conseil municipal. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes de gestion des budgets Principal, du Rempart, de la Pouponne, de l'Eau et de l'Assainissement 2020.

3 – Affectation des résultats 2020 (budget communal et annexes) :

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement des différents comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2020	603 545,59	685 676,82	+ 82 131,23
Résultat antérieur reporté		176 644,49	+ 176 644,49
Résultat à affecter			+ 258 775,72
Affectation en réserve au 1068			- 91 000,00
REPORT au R002			+ 167 775,72
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2020	295 138,65	137 968,18	- 157 170,47
Résultat antérieur reporté			+191 512,60
Report au R001			+ 34 342,13
Restes à réaliser au 31/12/2020	96 907,00	104 271,00	+ 7 364,00
Besoin d'autofinancement			0,00

LE REMPART

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2020	0,00	8 467,44	+ 8 467,44
Résultat antérieur reporté		27 648,21	+ 27 648,21
Résultat à affecter			+ 36 115,65
Affectation en réserve au 1068			0
REPORT au R002			+ 36 115,65
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2020	0,00	0,00	0,00
Résultat antérieur reporté		8 643,88	+ 8 643,88
Report au R001			+ 8 643,88
Restes à réaliser au 31/12/2020			-
Besoin d'autofinancement			0,00

LA POUPONNE

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2020	6 425,00	21 598,70	+ 15 173,70
Résultat antérieur reporté		333,26	+ 333,26
Résultat à affecter			+ 15 506,96
Affectation en réserve au 1068			7 000,00
REPORT au R002			+ 8 506,96
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2020	7 000,00	7 015,39	15,39
Résultat antérieur reporté		+ 708,02	+ 708,02
Report au R001			+ 723,41
Restes à réaliser au 31/12/2020	0	0	0
Besoin d'autofinancement	0	0	0

Service EAU

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2020	27 990,00	48 991,88	+ 21 001,88
Résultat antérieur reporté		22 525,33	+ 22 525,33
Résultat à affecter			+ 43 527,21
Affectation en réserve au 1068			0
REPORT au R002			+ 43 527,21
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2020	11 820,08	32 496,81	+ 20 676,73
Résultat antérieur reporté		13 896,65	+ 13 896,65
Report au R001			+ 34 573,38
Restes à réaliser au 31/12/2020			0
Besoin d'autofinancement			0

Service ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2020	42 752,75	43 882,60	+ 1 129,85
Résultat antérieur reporté		21 433,39	+ 21 433,39
Résultat à affecter			+ 22 563,24
Affectation en réserve au 1068			-
REPORT au R002			+ 22 563,24
SECTION INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice 2020	6 901,20	11 048,00	+ 4 146,80
Résultat antérieur reporté			+ 28 719,94
Report au R001			+ 32 866,74
Restes à réaliser au 31/12/2020			-
Besoin d'autofinancement			0

4 – Attribution des subventions 2021 :

Sur proposition de la Commission « Associations, Animations et Culture », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention pour l'année 2021 aux associations suivantes qui en ont fait la demande,

➤ Périscolaire	1 500 €
➤ St So Bouge	300 €
➤ FNACA	300 €
➤ Bleu 16 Rhône Alpes	300 €
➤ Les Balardiens	300 €
➤ St-So Court	300 €
➤ Amicale des sapeurs pompiers	600 €

TOTAL 3 600 €

5 – Taxes directes locales : vote des taux 2021

Monsieur le Maire rappelle les taux en vigueur à savoir :

- ✓ TAXE FONCIERE BATI : 8,37 %
- ✓ TAXE FONCIERE NON BATI : 35,06 %

Il informe l'assemblée que cette année le taux départemental de 13,97 % pour la taxe sur le foncier bâti est ajouté au taux communal, ce qui porte le taux à 22,34 %. Sur l'avis d'imposition la case « département » n'existera plus.

Il propose d'augmenter les taux du foncier bâti et non bâti de 1 %, ce qui portera les taux à :

- ✓ **TAXE FONCIERE BATI : 22,56 %**
- ✓ **TAXE FONCIERE NON BATI : 35,40 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote les taux des taxes locales directes pour 2021 comme proposées ci-dessus.

6 – Indemnités des élus : taux de rémunération

Le maire rappelle la délibération N° 2020_05_32 du 25 mai 2020 fixant les indemnités des élus comme suit :

Le maire : **51,6 %** et les - 1^{er} - 2^e - 3^e et 4^e adjoint : **19,8 %**.

Suite à la réunion de la commission finances et des adjoints en date du 29/03/2021, il a été décidé suite à la baisse des dotations et pour faire des économies, de diminuer les indemnités du maire et des adjoints de 15 %, ce qui portera les taux à : maire : **43,90 %** - 1^{er} - 2^e - 3^e et 4^e adjoint : **16,85 %**.

Le conseil municipal décide : par 13 voix POUR et 1 CONTRE de baisser le montant des indemnités comme proposées ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2021.

7 – Tondeuse autoportée : choix du fournisseur :

Le maire présente deux devis concernant l'achat d'une tondeuse autoportée pour les services techniques.

Le conseil municipal, après délibération et par 11 voix POUR – 1 voix CONTRE et 2 ABSTENSIONS choisit la Tondeuse FERRARI modèle PG 280 DW à 20 666,66 € HT avec reprise de l'ancienne tondeuse à 4 000 € HT soit une soultte de 16 666,66 € HT chez GARRY à Ambérieu.

8 – Motoculteur : achat

Le maire présente les devis de BONFILS VITI AGRI pour l'achat d'un motoculteur pour le service de la voirie.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité choisit le motoculteur HONDA Microbineuse FG201 à 450,00 € HT.

9 – Ecole : achat 2 tableaux blancs :

Hélène DENOYER informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acheter deux tableaux blancs pour le projet numérique (avant l'installation des vidéoprojecteurs). Elle propose deux devis :

Le conseil municipal, à l'unanimité choisit l'entreprise LACOSTE pour l'achat de 2 tableaux blancs pour un montant TTC de 1 049,38 €.

10 – Site internet : choix du fournisseur

Le maire informe l'assemblée que la commission communication souhaite rénover le site internet de la commune. Murielle KIRCHHOFF propose de changer de prestataire et d'utiliser la trame proposée par l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France).

Elle précise que le coût annuel est de 220€ TTC hébergement, formation et assistance inclus. Le site sera donc construit par la commission communication, en prenant en compte les remarques formulées par les secrétaires de mairie et par les habitants via le questionnaire citoyen. Si besoin, le tarif pour de l'espace de stockage supplémentaire est de 17€TTC /an /Go.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité accepte de changer de prestataire et choisit la trame de l'AMRF pour un coût annuel de 220 € TTC.

11 – ONF : devis travaux 2021

Florent MARTELIN présente le devis reçu de l'ONF pour les travaux 2021.

Il informe que les travaux de 2020 n'étant pas terminés il n'est pas nécessaire d'engager des travaux pour 2021. De plus le montant du devis est très élevé, à savoir 12 530,00 € HT.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, refuse le devis des travaux de l'ONF pour 2021.

12 – Chemin de Compièrre : création d'une grille de récupération des eaux pluviales

René DESSERRIERES informe qu'il est nécessaire de créer une grille d'évacuation pour la récupération des eaux pluviales Chemin de Compièrre. Il présente un devis de l'entreprise SOCATRA pour un montant de 2 070,00 € TTC et précise que cette entreprise a réalisé les travaux de voirie du Chemin de Compièrre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SOCATRA pour un montant TTC de 2 070,00 €.

13 – Chemin du Verney : mission maîtrise d'œuvre

René DESSERRIERES rappelle la délibération N° 2020_07_71 du 06/07/2020 concernant la maîtrise d'œuvre proposée par l'entreprise ARCHIGRAPH pour l'aménagement du Chemin du Verney. Il précise que seules les missions 1 et 2 avaient été retenues. Les constructions du lotissement St Saturnin de Cuchet étant presque toutes terminées les travaux de voirie pourront être réalisés.

Il est donc nécessaire de reprendre l'étude de cet aménagement comme suit :

- Mission 3 : avant-projet / approche budgétaire pour un montant HT de 648,00 €
- Mission 4 : Dossier Consultation des Entreprises (DCE) pour un montant HT de 648,00 €
- Mission 5 : VISA (analyses des offres, rapport, négociation avec les entreprises) pour un montant HT de 870,00 HT.

Le conseil municipal, après délibération, approuve le devis de l'entreprise ARCHIGRAPH comme ci-dessus.

14 – Immeuble « Montée des sœurs » : création VMC, choix du fournisseur

Hervé FONTAINE explique qu'il est nécessaire de changer la VMC de l'immeuble situé « Montée des sœurs ». Il propose deux devis.

Le conseil municipal à l'unanimité, valide le devis de GARNIER et GOBET pour un montant de 8 662,50 € TTC.

15 – Bâtiment « montée des sœurs » : changement du tableau électrique chez M Serrano Gilles :

Hervé FONTAINE explique qu'après le passage d'un électricien professionnel, ce tableau est encore aux normes. Il souhaite avoir plus d'éléments et demande le report de ce point.

16 - Isolation des bâtiments « école » et « mairie » : choix de l'entreprise

Hervé FONTAINE explique que dans le cadre du programme d'économie d'Énergie et de Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte, la commune de Saint Sorlin peut bénéficier des aides correspondant à ce dispositif. Les bâtiments visés par ce dispositif sont la mairie et l'école.

Cela concerne le calorifugeage des tuyauteries des chaudières et l'isolation des combles perdues de l'école et de la mairie. Il présente deux devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise ECO HABITAT d'un montant de 6 747,04 € TTC avec un reste à charge pour la commune de 0 € (zéro euro) pour réaliser le calorifugeage des tuyauteries des chaudières et l'isolation des combles des bâtiments école et mairie.

17 – Vote du budget primitif 2021 – budget principal :

René DESSERRIERES présente et fait lecture des différents articles des différents budgets proposés par la commission Finances.

Après examen des propositions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et vote les différents budgets 2021 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET PRINCIPAL	359 093,13 €	827 311,72 €
	Les principales dépenses prévues concernent : <ul style="list-style-type: none"> - Etudes diverses voiries et aménagement 27 000 € - Travaux de voirie chemins de Compierre et Verney 131 000 € - Vidéo-protection 40 000 € - Tondeuse autoportée 20 000 € - Projet numérique école 11 000 € 	

18 – Vote des budgets primitifs annexes 2021 : Le Rempart, La pouponne, Eau et Assainissement

Après présentation des différents chapitres des différents budgets annexes, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et vote comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET LE REMPART	10 743,88	43 453,65

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET LA POUPONNE	8 823,41	18 441,96

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET EAU	61 428,38	91 847,29

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET ASSAINISSEMENT	44 014,74	63 522,17

René Desserrières remercie la secrétaire pour son aide à l'élaboration des budgets.

19 – Nord Isère Granulats – enquête publique : avis :


Le maire informe que par arrêté préfectoral N° DDPP-IC-2021-03-13 du 10 mars 2021 une enquête publique est lancée sur le projet de renouvellement et d'extension d'autorisation d'exploitation de la carrière au titre des ICPE.


La commune de ST-SORLIN-EN-BUGEY se trouvant incluse dans le rayon d'affichage prévu par la législation sur les installations classées, le conseil municipal doit donner son avis sur ce dossier.


Le conseil municipal, à l'unanimité, suit l'avis du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) et émet un avis favorable sur ce dossier.


20 – Route du Port : changement de numéro de voirie :


Hervé FONTAINE informe l'assemblée sur les difficultés d'adressage. Il explique qu'il y a deux « Route du Port » à St Sorlin en Bugey, la RD 20a et la RD 40a et qu'il est nécessaire de procéder à un nouveau numérotage. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle numérotation.

	<p>La mise en route des comités de quartier étant prévue autour d'un apéro, les conditions sanitaires, nous imposent de reporter.</p> <p>Nous souhaitons tout de même initier le projet : Si vous êtes intéressé(e)s par l'idée de participer à la vie de votre quartier, merci de nous le faire savoir par mail à lapouponne@gmail.com ou en téléphonant à Murielle au 06 27 39 17 81.</p>
---	---

	<p style="text-align: center;"><u>ELECTION du PLUS BEAU VILLAGE de l'AIN</u></p> <p>Le Progrès a sélectionné St-Sorlin comme étant l'un des 6 plus beaux villages de l'Ain. Notre village sera donc présenté dans une double page dans leur édition du 28 avril. C'est à vous, public, de choisir le gagnant, en votant sur internet : https://urlz.fr/flpF avant le 14 mai (1 adresse mail = 1 vote). Merci de motiver vos proches à voter pour St-Sorlin ! Début juillet, le public élira le plus beau village des 9 départements couverts pour le journal.</p>
---	---

	<p style="text-align: center;">ELECTIONS DEPARTEMENTALES et REGIONALES</p> <p>Ces deux élections auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021.</p> <p>Pour les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales de la commune vous pouvez le faire jusqu'au vendredi 14 mai 2021.</p>
---	--

	<p style="text-align: center;">DIAGNOSTIC AMIANTE</p> <p>Le préfet de Région rappelle que « depuis juillet 2019, les donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrages et propriétaires d'immeuble bâtis qui envisagent de faire réaliser des travaux susceptibles d'exposer les travailleurs à l'amiante ont l'obligation de faire procéder préalablement à un repérage des matériaux en contenant. Cette obligation vise à prévenir les risques de pollution accidentels et d'exposition des travailleurs et de la population à une substance cancérigène dont l'utilisation est interdite depuis le 1^{er} janvier 1997. Tous les propriétaires et donneurs d'ordre sont concernés par cette nouvelle obligation dont les manquements sont passibles de sanctions administratives et pénales. »</p>
---	--

	<p style="text-align: center;">AGENDA</p> <p><u>MAI</u> :</p> <p>Samedi 8 : Cérémonie monument aux morts Vendredi 14 : dernier jour pour l'inscription sur les listes électorales Lundi 31 : Conseil municipal</p> <p><u>JUIN</u> :</p> <p>Dimanche 20 et 27 : élections départementales et régionales</p>
---	---

NOTA : Les différentes manifestations et réunions évoquées ci-dessus, pourront être modifiées, voir annulées, selon l'évolution rapide des mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com